

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KLEENEX® Joy Recharge de parfum
Code du produit : 06189000
Code du produit : 6189

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Diffuseur de parfum

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Kimberly-Clark B.V.
Copernicuslaan 35
Ede
6716 BM
Netherlands
Téléphone : +44 1737 736000

Télécax : +44 1737 736670

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sdscontact@kcc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: +44 1865 407333
Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Institut national de recherche et de sécurité (INRS)
+33 1 40 44 30 00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Intervention:**
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Butanol, 3-methoxy-3-methyl-	56539-66-3 260-252-4	Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 5 - < 10
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran	1222-05-5 214-946-9	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0.1 - < 0.25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- En cas d'inhalation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas de précautions spéciales requises.

- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Diffuseur de parfum

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-2-ol	ISOPROPY L ALCOHOL	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains
Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

pH : Pas d'information disponible.

Point/intervalle de fusion : 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : 46 °C
Autres informations: N'entretenir pas la combustion., Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité,
supérieure : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

propan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5,840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 10000 ppm
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 12,800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): > 4,640 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle): > 10,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

propan-2-ol:

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 4 Heure
Méthode: Pas d'information disponible.
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: non
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Butanol, 3-methoxy-3-methyl-:

Evaluation: Irritant pour les yeux.

propan-2-ol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux.
BPL: non
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran:

Type de Test: Test de Maximalisation
Especie: Cochon d'Inde
Méthode: Pas d'information disponible.
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL: non

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène
germinales- Evaluation

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la
reproduction
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

propan-2-ol:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 5000 parties par million

Voie d'application: Inhalation

Atmosphère de test: vapeur

Durée d'exposition: 6 hours/day

Nombre d'expositions: 5 days/week for 104 weeks

Dose: 0, 500, 2500, 5000 ppm

Groupe: oui

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

BPL: oui

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pas d'information disponible.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Pas d'information disponible.

Toxicité pour les algues : Remarques: Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Composants:

propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9,640 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: non
		CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9,714 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: non

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran:

Toxicité pour les algues	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0.723 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
--------------------------	---	---

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	---	---

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Pas d'information disponible.
------------------	---	--

Composants:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran:

Biodégradabilité	:	Résultat: N'est pas biodégradable.
------------------	---	------------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Composants:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 5.3
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5,000 t	50,000 t
Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: 84		

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Autres réglementations : Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- | | |
|------|--|
| H225 | : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H400 | : Très毒ique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

- | | |
|-----------------|--|
| Aquatic Acute | : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Eye Irrit. | : Irritation oculaire |
| Flam. Liq. | : Liquides inflammables |
| STOT SE | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Joy Recharge de parfum

Version 1.6	Date de révision: 31.10.2019	Numéro de la FDS: 100000019447	Date de dernière parution: 30.10.2019 Date de la première version publiée: 08.02.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR